

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 2 - Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Christian DERBOUL, Catherine DUCROUX, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Frédéric PAULOIS, Françoise LEMERLE, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE pouvoir donné à Christian DERBOUL, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Sophie DOURS.

Date de convocation : 20 septembre 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint le mardi 19 septembre 2023, le Maire a convoqué de nouveau le Conseil Municipal le lundi 25 septembre 2023, ainsi, le cas échéant, il est possible de délibérer sans condition de quorum.

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer les devis pour la réfection de la toiture de l'Église

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de commencer les travaux de réfection de l'Église.

Après consultation de plusieurs entreprises, Monsieur le Maire présente les devis de la SARL MAGNIEN Toiture :

- Réfection de la toiture du clocher, pour un montant de **28 845,84 €**,
- Réfection de la toiture de l'Église, partie haute, pour un montant de **30 946,81 €**,
- Réfection de la toiture de l'Église, partie basse, pour un montant de **11 088,37 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ces devis et de régler les factures afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le projet de travaux de réfection de l'Église,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de la SARL MAGNIEN TOITURE et à régler les factures afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture

Le Maire,
Richard CHERMETTE

